



ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

**RAPPORT DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE SUR
LES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME PARTIE DE SA TREIZIÈME SESSION,
LA HAYE, 13-18 NOVEMBRE 2000**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION.....	1 - 5	2
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour)	6 - 7	2
III. APPLICATION DES PARAGRAPHES 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION (DÉCISION 3/CP.3 ET PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 2 ET PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO) (Point 3 de l'ordre du jour)	8 - 13	3
QUESTIONS RELATIVES AU PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 4 de l'ordre du jour)	8 - 13	3
IV. PROCÉDURES ET MÉCANISMES RELATIFS AU RESPECT DES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 5 de l'ordre du jour)	14 - 17	4
V. ACTIVITÉS EXÉCUTÉES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE DE LA PHASE PILOTE (Point 6 de l'ordre du jour)	18 - 20	4

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
VI. MÉCANISMES PRÉVUS AUX ARTICLES 6, 12 ET 17 DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 7 de l'ordre du jour)	21 - 24	7
VII. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (Point 8 de l'ordre du jour)	25 - 28	8
A. Renforcement des capacités dans les pays en développement (Parties non visées à l'annexe I).....	25 - 28	8
B. Renforcement des capacités dans les pays en transition sur le plan économique	25 - 28	8
VIII. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION : DONNÉES DES INVENTAIRES DE GAZ À EFFET DE SERRE DE 1990 À 1998 (Point 9 de l'ordre du jour)	29 - 32	8
IX. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION (Point 10 de l'ordre du jour)	33 - 46	10
A. Fourniture d'un appui financier et technique	33 - 37	10
B. Rapport de la deuxième réunion du Groupe consultatif d'experts	38 - 42	11
C. Deuxième compilation-synthèse des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention	43 - 46	12
X. MÉCANISME FINANCIER (Point 11 de l'ordre du jour)	47 - 54	13
A. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties.....	47 - 50	13
B. Autres questions.....	51 - 54	14

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
XI. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES (Point 13 de l'ordre du jour)	55 - 67	14
A. Solutions envisageables pour remédier au paiement tardif des contributions	55 - 57	14
B. Résultats financiers provisoires pour 2000.....	58 - 60	15
C. Application de l'Accord de siège	61 - 65	15
D. Budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003	66 - 67	16
XII. QUESTIONS DIVERSES (Point 14 de l'ordre du jour)	68 - 69	16
XIII. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION (Point 15 de l'ordre du jour)	70	17
XIV. CLÔTURE DE LA SESSION	71	17

Annexes

I. Rapport sur les travaux effectués par le Groupe de travail commun sur le respect des dispositions pendant la deuxième partie de la treizième session des organes subsidiaires.....	18
II. Documents dont l'Organe subsidiaire de mise en œuvre était saisi à la deuxième partie de sa treizième session	19

I. INTRODUCTION

1. La deuxième partie de la treizième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est tenue au Netherlands Congress Centre, à La Haye (Pays-Bas), du 13 au 18 novembre 2000.
2. À la séance d'ouverture, tenue conjointement avec l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) le 13 novembre 2000, les présidents des organes subsidiaires ont souhaité la bienvenue à toutes les Parties et aux observateurs participant à la deuxième partie de leur treizième session.
3. Les présidents ont indiqué qu'ils avaient établi de nouveaux documents sur certaines questions, comme ils en avaient été chargés à la première partie de la session afin de faciliter et faire progresser les négociations. Pour ce faire, ils avaient tenu compte des opinions exprimées à la première partie de la treizième session des deux organes, des communications présentées par des Parties ainsi que des résultats de larges consultations bilatérales, y compris des consultations intersessions.
4. Les présidents ont exprimé l'espoir que ces textes révisés compléteraient utilement ceux qui avaient été examinés à la première partie de la session, dont les organes subsidiaires demeuraient saisis. Ils ont souligné qu'il fallait rédiger des décisions bien construites pour contribuer au succès de la sixième session de la Conférence des Parties et permettre la ratification du Protocole de Kyoto.
5. À la même séance, le 13 novembre, les présidents ont rappelé qu'à la première partie de la treizième session, ils avaient prié les présidents des groupes de contact de continuer à exercer leurs fonctions à la deuxième partie de la treizième session, même ceux qui n'avaient pas pu participer à la première partie (FCCC/SBI/2000/10, par. 71).

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

6. Le SBI a examiné cette question à sa 7ème séance, le 13 novembre. Le Président a rappelé que l'Organe avait adopté l'ordre du jour de sa treizième session à la 1ère séance, le 11 septembre (FCCC/SBI/2000/10, par. 6). Aucune nouvelle annotation n'avait été établie, mais une liste des documents avait été publiée sous la cote FCCC/CP/2000/1/Add.2.
7. Le Président a également rappelé qu'à la première partie de sa treizième session, le SBI avait achevé l'examen des points suivants de l'ordre du jour :
 11. Mécanisme financier :
 - a) Appui au Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat;
 12. Lieu de la septième session de la Conférence des Parties.

**III. APPLICATION DES PARAGRAPHES 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4
DE LA CONVENTION (DÉCISION 3/CP.3 ET PARAGRAPHE 3
DE L'ARTICLE 2 ET PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3
DU PROTOCOLE DE KYOTO)**
(Point 3 de l'ordre du jour)

**QUESTIONS RELATIVES AU PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3
DU PROTOCOLE DE KYOTO**
(Point 4 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

8. Le SBI a examiné ces questions en même temps à ses 6ème et 8ème séances, tenues conjointement avec le SBSTA les 13 et 18 novembre. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2000/10/Add.1 et FCCC/SB/2000/12, ainsi que d'un document de séance portant la cote FCCC/SB/2000/CRP.18.

9. Des déclarations ont été faites par les représentants de 11 Parties, dont un a parlé au nom du groupe des pays les moins avancés, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, et un autre encore au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

10. À la 6ème séance, M. Bo Kjellén (Suède) a rendu compte des consultations informelles sur ces points, qui avait eu lieu à Genève du 19 au 21 octobre.

11. Toujours à la 6ème séance, un représentant parlant au nom du groupe des pays les moins avancés a fait rapport sur l'atelier qui avait été organisé à Genève du 16 au 17 octobre à l'intention de ces pays, pour leur permettre d'exposer leur situation, leurs besoins et leurs problèmes particuliers concernant l'adaptation, le renforcement des capacités ainsi que la mise au point et le transfert de techniques.

12. À la même séance, les présidents des organes subsidiaires ont décidé de renvoyer ces questions au groupe de contact créé à la première partie de la session et coprésidé par M. Kjellén et M. Mohammad Reza Salamat (République islamique d'Iran). Ils ont remercié M. Abdulmuhsen Al-Sunaid (Arabie saoudite) qui avait coprésidé ce groupe de contact à la première partie de la session en l'absence de M. Salamat (FCCC/SBI/2000/10, par. 11).

2. Conclusions

13. À leur séance conjointe du 18 novembre, après avoir examiné une proposition des présidents, le SBI et le SBSTA ont décidé de soumettre à la Conférence des Parties le texte figurant dans le document de séance FCCC/SB/2000/CRP.18, pour examen à sa sixième session.

IV. PROCÉDURES ET MÉCANISMES RELATIFS AU RESPECT DES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE DE KYOTO

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

14. Le SBI a examiné cette question à ses 6ème et 8ème séances, tenues conjointement avec le SBSTA les 13 et 18 novembre. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2000/10/Add.2 et FCCC/SB/2000/11, ainsi que des documents de séance FCCC/SB/2000/CRP.15/Rev.1 et Rev.2.

15. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

16. À la 6ème séance, les coprésidents du Groupe de travail commun sur le respect des dispositions, créé en application de la décision 8/CP.4¹, ont rendu compte des consultations informelles sur ce point qui s'étaient déroulées à New Delhi (Inde) du 12 au 14 octobre. À la même séance, les présidents ont chargé le Groupe de travail d'examiner la question, sous la coprésidence de M. Harald Dovland (Norvège), Président du SBSTA, et de M. Tuiloma Neroni Slade (Samoa).

2. Conclusions

17. À leur séance commune du 18 novembre, le SBI et le SBSTA ont pris acte du rapport du Groupe de travail commun sur le respect des dispositions (voir l'annexe I du présent document). Après avoir examiné une proposition des présidents en tenant compte des amendements proposés, ils sont convenus de soumettre à la Conférence des Parties les projets de décision, le texte sur les procédures et mécanismes ainsi que le texte sur les dispositions finales figurant dans le document de séance FCCC/SB/2000/CRP.15/Rev.2, pour examen à sa sixième session.

V. ACTIVITÉS EXÉCUTÉES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE DE LA PHASE PILOTE

(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

18. Le SBSTA a examiné cette question à ses 6ème et 8ème séances, tenues conjointement avec le SBI les 13 et 18 novembre. Il était saisi d'un document de séance publié sous la cote FCCC/SB/2000/CRP.23.

19. À la 6ème séance, les présidents ont rappelé qu'à la première partie de la session, les organes subsidiaires avaient décidé d'examiner le projet révisé de cadre uniformisé de présentation des rapports à leur quatorzième session (FCCC/SBSTA/2000/10, par. 20).

¹ Pour le texte intégral des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa quatrième session, voir le document FCCC/CP/1998/16/Add.1.

À la même séance, les présidents ont invité M. Kok Kee Chow (Malaisie) à tenir des consultations sur un projet de décision concernant les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote, qui serait examiné par la Conférence des Parties à sa sixième session.

2. Conclusions

20. À leur séance commune du 18 novembre, après avoir examiné une proposition des présidents, les organes subsidiaires ont décidé de soumettre à la Conférence des Parties le projet de décision figurant dans le document FCCC/SB/2000/CRP.23, pour examen à sa sixième session.

VI. MÉCANISMES PRÉVUS AUX ARTICLES 6, 12 ET 17 DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 7 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

21. Le SBSTA a examiné cette question à ses 6^{ème} et 8^{ème} séances, tenues conjointement avec le SBI les 13 et 18 novembre. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2000/10/Add.1 (parties I à IV) et FCCC/SB/2000/10 et Add.1 à 4, ainsi que des documents de séance FCCC/SB/2000/CRP.19, CRP.20 et Add.1, CRP.21 et CRP.22.

22. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

23. À la 6^{ème} séance, M. Kok Kee Chow (Malaisie) a rendu compte des consultations intersessions qu'il avait présidées à la demande des présidents des organes subsidiaires. À la même séance, les organes subsidiaires ont décidé de poursuivre l'examen de ce point dans le cadre du groupe de contact commun constitué à la première partie de leur treizième session, sous la présidence de M. Chow (FCCC/SBI/2000/10, par. 22).

2. Conclusions

24. À leur séance commune du 18 novembre, après avoir examiné une proposition des présidents, le SBSTA et le SBI ont décidé de soumettre à la Conférence des Parties les projets de décision figurant dans les documents de séance FCCC/SB/2000/CRP.19, CRP.20 et Add.1, CRP.21 et CRP.22, pour examen à sa sixième session.

VII. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

(Point 8 de l'ordre du jour)

A. Renforcement des capacités dans les pays en développement

(Parties non visées à l'annexe I)

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

B. Renforcement des capacités dans les pays en transition sur le plan économique

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

25. Le SBI a examiné ces deux questions ensemble à ses 6ème et 8ème séances, tenues conjointement avec le SBSTA les 13 et 18 novembre. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2000/10/Add.3 et Add.4 et des documents de séance FCCC/SB/2000/CRP.16 et CRP.17/Rev.1.

26. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

27. À la 6ème séance, les présidents ont décidé de renvoyer la question au groupe de contact constitué à la première partie de la session et coprésidé par M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda) et M. Jukka Uosukainen (Finlande) (FCCC/SBI/2000/10, par. 26).

2. Conclusions

28. À leur séance commune du 18 novembre, après avoir examiné une proposition des présidents, le SBI et le SBSTA ont décidé de soumettre à la Conférence des Parties les projets de décision figurant dans les documents de séance FCCC/SB/2000/CRP.16 et CRP.17/Rev.1, pour examen à sa sixième session.

VIII. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION : DONNÉES DES INVENTAIRES DE GAZ À EFFET DE SERRE DE 1990 à 1998

(Point 9 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

29. Le SBI a examiné la question à ses 7ème et 9ème séances, les 13 et 18 novembre. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2000/11 et Corr.1, FCCC/SBI/2000/14 et FCCC/SBI/2000/INF.13 et INF.14, ainsi qu'un document de séance portant la cote FCCC/SBI/2000/CRP.14.

30. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties. Le représentant de l'Argentine a souligné l'importance du débat sur ce point, ainsi que la nécessité d'accorder une attention accrue à la question du niveau des émissions de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I.

31. À la 7^{ème} séance, le Président a rappelé qu'à la 3^{ème} séance, le 12 septembre, le SBI avait décidé d'étudier le projet de conclusions du Président sur ce point à la deuxième partie de sa treizième session (FCCC/SBI/2000/10, par. 30).

2. Conclusions

32. À sa 9^{ème} séance, le 18 novembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBI a pris note des renseignements fournis dans le document FCCC/SBI/2000/INF.14 sur les progrès de l'examen approfondi des deuxièmes communications nationales, et a prié le secrétariat d'entreprendre les préparatifs de l'examen des troisièmes communications nationales qui devaient être présentées en novembre 2001;

b) Le SBI a pris note des renseignements fournis dans le document FCCC/SBI/2000/14 sur l'application de la décision 6/CP.5² concernant l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I, et s'est félicité de la publication des rapports concernant l'état d'avancement de ces inventaires sur le site Web du secrétariat. Il a prié le secrétariat de poursuivre ses activités dans ce domaine et a souligné l'importance de l'expérience acquise pendant la mise à l'essai des directives pour l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre (calendrier, degré d'effort, enseignements pratiques), expérience qui pourrait être utile pour la mise au point du futur mécanisme d'examen de ces inventaires dans le cadre du Protocole de Kyoto. Le SBI a également remercié les Parties visées à l'annexe I qui s'étaient portées volontaires pour l'examen de leurs inventaires de gaz à effet de serre pendant la période d'essai;

c) Le SBI a pris acte des documents établis par le secrétariat sur les données des inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I (FCCC/SBI/2000/11 et Corr.1, FCCC/SBI/2000/INF.13). Il a félicité les Parties visées à l'annexe I d'avoir utilisé les directives FCCC pour la notification des inventaires annuels, y compris le cadre uniformisé de présentation des rapports, notant avec satisfaction qu'elles étaient de plus en plus nombreuses à communiquer des données et que les délais étaient mieux respectés. Le SBI a cependant constaté que certaines Parties visées à l'annexe I n'avaient pas satisfait à toutes les prescriptions concernant l'établissement de rapports : soit elles n'avaient pas présenté un rapport récent, soit elles n'avaient pas fourni de données pour toutes les années, tous les gaz ou tous les secteurs, soit encore elles n'avaient pas rempli toutes les rubriques du cadre uniformisé. Il a instamment prié ces Parties de redoubler d'efforts pour communiquer des renseignements conformément aux directives FCCC concernant les inventaires annuels;

d) Le SBI a conclu que, puisque certaines Parties visées à l'annexe I n'avaient pas fourni de données complètes ou cohérentes, il était difficile de comparer les tendances des émissions. Il a toutefois noté que, d'après les données communiquées, les Parties visées à l'annexe I avaient réduit collectivement leurs émissions de gaz à effet de serre de 6 % en 1998 par rapport aux niveaux de 1990, les émissions de celles qui étaient des pays en transition sur le plan

² Pour le texte intégral des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa cinquième session, voir le document FCCC/CP/1999/6/Add.1.

économique ayant diminué de 37 %, mais que les émissions des Parties visées à l'annexe II avaient augmenté globalement de 7 % depuis 1990, en raison de l'accroissement des rejets de certaines d'entre elles. Le SBI s'est déclaré préoccupé par l'augmentation des émissions de nombreuses Parties visées à l'annexe I et a réaffirmé la nécessité de redoubler d'efforts pour inverser cette tendance.

IX. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION

(Point 10 de l'ordre du jour)

A. Fourniture d'un appui financier et technique

(Point 10 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

33. Le SBI a examiné cette question à ses 7^{ème} et 9^{ème} séances, les 13 et 18 novembre. Il était saisi du document FCCC/SBI/2000/INF.8 et d'un document de séance portant la cote FCCC/SBI/2000/CRP.12.

34. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie, parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

35. À la 7^{ème} séance, le Président a rappelé qu'à la première partie de la session le SBI avait examiné le document FCCC/SBI/2000/INF.7. Il a annoncé que le tableau indiquant l'état d'avancement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention serait affiché sur le site Web du secrétariat et pourrait être obtenu sur papier par les personnes qui en feraient la demande (FCCC/WEB/2000/2). Le Président a également rappelé que dans sa décision 12/CP.4, la Conférence des Parties avait prié le secrétariat d'établir et de communiquer aux Parties une liste des projets soumis par les Parties non visées à l'annexe I en application du paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention. Dès 2001, la liste des projets serait affichée sur le site Web du secrétariat et mise à jour périodiquement (FCCC/WEB/2000/1). Elle serait également distribuée sur papier aux intéressés.

36. Toujours à la 7^{ème} séance, le Président a rappelé qu'à la 3^{ème} séance, le 12 septembre, le SBI avait décidé d'examiner un projet de conclusions du Président, à la deuxième partie de sa treizième session (FCCC/SBI/2000/10, par. 35).

2. Conclusions

37. À sa 9^{ème} séance, le 18 novembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBI a pris note du rapport du secrétariat sur les activités qu'il avait entreprises pour faciliter la fourniture d'un appui financier et technique, ainsi que des informations fournies sur les communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (FCCC/SBI/2000/INF.7). Il a également pris note des besoins et problèmes techniques des Parties non visées à l'annexe I qui étaient toujours en train de préparer leur communication initiale, et en particulier des difficultés rencontrées pour mener à bien les études techniques qui devaient être incorporées aux communications nationales;

b) Le SBI a aussi pris note des progrès accomplis par des Parties non visées à l'annexe I dans l'établissement de leurs communications nationales (FCCC/WEB/2000/1);

c) Le SBI a accueilli avec satisfaction les renseignements fournis par l'entité chargée du fonctionnement du mécanisme financier, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), sur les modalités de son appui et plus précisément sur les dates des versements pour des projets destinés à faciliter l'établissement des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I (FCCC/SBI/2000/INF.8), et a prié le FEM de continuer à communiquer des informations sur les fonds disponibles à cette fin;

d) Le SBI a pris acte du document donnant la liste des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre soumis par des Parties non visées à l'annexe I en vue de leur financement conformément au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention (FCCC/WEB/2000/2), et a recommandé de porter ces projets à l'attention du FEM et, s'il y avait lieu, d'autres organismes de financement bilatéral et multilatéral, par les voies habituelles.

B. Rapport de la deuxième réunion du Groupe consultatif d'experts

(Point 10 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

38. Le SBI a examiné cette question à ses 7^{ème} et 9^{ème} séances, les 13 et 18 novembre. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2000/16 et FCCC/SBI/2000/INF.9 et INF.10, ainsi que d'un document de séance portant la cote FCCC/SBI/2000/CRP.13/Rev.1.

39. À la 7^{ème} séance, le Président a rappelé qu'à la 3^{ème} séance, le 12 septembre, le SBI avait décidé d'examiner cette question à la deuxième partie de la session (FCCC/SBI/2000/10, par. 36).

40. Toujours à la 7^{ème} séance, sur l'invitation du Président, le Président du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, M. Ayite-lo Ajavon (Togo), a fait rapport oralement sur la deuxième réunion du Groupe, qui s'était tenue à La Haye du 9 au 10 novembre 2000. Le Président du SBI a noté que le rapport écrit serait disponible à la quatorzième session de l'Organe.

41. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties.

2. Conclusions

42. À la 9^{ème} séance, le 18 novembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBI a pris acte du rapport de la première réunion du Groupe consultatif d'experts, tenue à Bonn (Allemagne) les 8 et 9 juin 2000 (FCCC/SBI/2000/16);

b) Le SBI a également pris acte des rapports des deux ateliers régionaux organisés par le secrétariat, l'un pour la région africaine qui s'était tenu à Nairobi (Kenya) du 15 au 18 août 2000 (FCCC/SBI/2000/INF.9), et l'autre pour la région asiatique qui avait eu lieu à Bangkok (Thaïlande) du 16 au 20 octobre 2000 (FCCC/SBI/2000/INF.10). Il a noté que

le Groupe consultatif d'experts avait réussi à organiser les trois ateliers régionaux prévus pour l'an 2000;

c) Le SBI, après avoir pris note avec satisfaction du rapport présenté oralement par le Président du Groupe consultatif d'experts sur les progrès des travaux entrepris par celui-ci en application de la décision 8/CP.5, a constaté que d'importants progrès avaient été accomplis et a félicité le Groupe des activités déjà exécutées;

d) Le SBI a instamment prié les Parties visées à l'annexe II de fournir des fonds supplémentaires pour soutenir les travaux du Groupe consultatif d'experts au cours du prochain exercice biennal;

e) Le SBI a aussi instamment prié les Parties visées à l'annexe II de fournir un appui financier au Groupe consultatif d'experts afin de lui permettre d'achever ses travaux suffisamment tôt pour qu'ils puissent être examinés par l'Organe à sa quinzième session, de façon que la Conférence des Parties soit en mesure de prendre une décision à sa septième session.

C. Deuxième compilation-synthèse des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 10 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

43. Le SBI a examiné cette question à ses 7ème et 9ème séances, les 13 et 18 novembre. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2000/15 et FCCC/SBI/2000/L.5.

44. À la 7ème séance, le Président a rappelé qu'à la 3ème séance, le 12 septembre, le SBI avait décidé d'examiner la question à la deuxième partie de sa treizième session (FCCC/SBI/2000/10, par. 37).

45. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties.

2. Conclusions

46. À la 9ème séance, le 18 novembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter, à sa sixième session, un projet de décision sur la deuxième compilation-synthèse des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (FCCC/SBI/2000/L.5).

X. MÉCANISME FINANCIER
(Point 11 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties
(Point 11 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

47. Le SBI a examiné cette question à ses 7^{ème} et 9^{ème} séances, les 13 et 18 novembre. Il était saisi des documents FCCC/CP/2000/3 et Add.1, ainsi que d'un document de séance portant la cote FCCC/SBI/2000/CRP.15.

48. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

49. À la 7^{ème} séance, le Président a rappelé qu'à la 3^{ème} séance, le 12 septembre, le SBI avait décidé d'examiner la question à la deuxième partie de sa treizième session (FCCC/SBI/2000/10, par. 41). Toujours à la 7^{ème} séance, deux représentants du secrétariat du Fonds mondial pour l'environnement ont présenté les documents FCCC/CP/2000/3 et Add.1.

2. Conclusions

50. À la 9^{ème} séance, le 18 novembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions ci-après :

a) Le SBI a pris acte du rapport du Fonds mondial pour l'environnement à la Conférence des Parties (FCCC/CP/2000/3), qui indiquait comment le FEM avait mis en œuvre les directives et décisions de la Conférence des Parties, en application du mémorandum d'accord conclu entre celle-ci et le Conseil du Fonds;

b) Le SBI a également pris acte du rapport du FEM sur l'examen de ses activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques. Il a noté que le Fonds, dans les rapports qu'il avait présentés à la Conférence des Parties lors de ses quatrième et cinquième sessions, avait indiqué qu'en 1999 il entreprendrait une évaluation des activités menées dans ce domaine. Les représentants de certaines Parties ont fait observer que l'examen de ces activités relevait de la compétence exclusive de la Conférence des Parties et que le rapport considéré ne portait que sur un nombre limité de projets;

c) Les représentants de certaines Parties ont fait valoir que la Conférence des Parties devrait donner à l'entité chargée du fonctionnement du mécanisme financier des directives plus claires en ce qui concernait l'appui aux activités habilitantes, ont instamment prié le FEM d'adopter une stratégie à plus long terme pour le financement de ces activités et ont souligné la nécessité de simplifier et d'abrégier la procédure d'approbation des projets dans ce domaine;

d) En outre, les représentants de quelques Parties ont instamment prié le FEM d'encourager ses agents d'exécution à collaborer plus étroitement.

B. Autres questions

(Point 11 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

51. Le SBI a examiné ce point à ses 7^{ème} et 9^{ème} séances, les 13 et 18 novembre. Il était saisi du document FCCC/SBI/2000/10 et d'un document de séance portant la cote FCCC/SBI/2000/CRP.16/Rev.1.

52. Des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont un a parlé au nom du Groupe africain, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre encore au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

53. À la 7^{ème} séance, le Président a rappelé qu'à la 4^{ème} séance, le 15 septembre, le SBI avait décidé d'étudier plus avant la question à la deuxième partie de sa treizième session, dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Kerry Groves (Australie) et par lui-même (FCCC/SBI/2000/10, par. 45).

2. Conclusions

54. À la 9^{ème} séance, le 18 novembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a décidé de soumettre à la Conférence des Parties le projet de décision figurant dans le document de séance FCCC/SBI/2000/CRP.16/Rev.1, pour examen à sa sixième session.

XI. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

(Point 13 de l'ordre du jour)

A. Solutions envisageables pour remédier au paiement tardif des contributions

(Point 13 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

55. Le SBI a examiné la question à sa 7^{ème} séance, le 13 novembre. Il était saisi du document FCCC/SBI/2000/10.

56. Le Président a rappelé qu'à la 3^{ème} séance, le 12 septembre, le SBI avait décidé de reporter l'examen du projet de décision sur la question (FCCC/SBI/2000/10, annexe II) à la deuxième partie de sa treizième session (FCCC/SBI/2000/10, par. 55). Il a informé le SBI que plusieurs délégations souhaitaient attendre la quatorzième session pour revenir sur ce point, d'autres questions exigeant une attention prioritaire à la session en cours.

2. Conclusions

57. À sa 7^{ème} séance, le 13 novembre, le SBI a décidé de reporter l'examen de la question à sa quatorzième session.

B. Résultats financiers provisoires pour 2000

(Point 13 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

58. Le SBI a examiné la question à sa 7ème séance, le 13 novembre. Il était saisi du document FCCC/SBI/2000/INF.11 qui indiquait l'état des contributions au 31 octobre 2000.

59. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie.

2. Conclusions

60. Après avoir rappelé que les travaux concernant ce point avaient été achevés à la première partie de la treizième session et que des projets de décision qui seraient soumis à la Conférence des Parties à sa sixième session avaient été incorporés au document FCCC/CP/2000/1/Add.1, le SBI a pris note de l'état des contributions au 31 octobre 2000.

C. Application de l'Accord de siège

(Point 13 d) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

61. Le SBI a examiné la question à sa 9ème séance, le 18 novembre 2000. Le représentant de l'Allemagne a indiqué que son Gouvernement offrait d'héberger sous un même toit le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques et celui de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, dans l'ancienne zone parlementaire. Les locaux seraient disponibles à la fin de 2002. Il a confirmé la mise à disposition de salles de conférence situées à proximité immédiate.

62. Le représentant de l'Allemagne a également informé le SBI de la situation en ce qui concernait la délivrance de visas, l'octroi du statut de résident aux fonctionnaires du secrétariat et la dispense de permis de travail pour les membres de leur famille.

63. Le Secrétaire exécutif a confirmé qu'il avait reçu une lettre du Ministre fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire et du Ministre fédéral de la coopération économique et du développement, adressée à lui-même et au Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, proposant la mise à disposition de nouveaux locaux. Il a remercié le Gouvernement allemand de son offre et déclaré que les deux secrétaires exécutifs répondraient à cette lettre une fois que les locaux proposés auraient été évalués. Il se réjouissait à l'idée que les secrétariats des deux Conventions pourraient être logés sous le même toit et espérait qu'une nouvelle "maison des Nations Unies" verrait ainsi le jour.

64. En ce qui concernait les visas, les autorisations de résidence et les permis de travail, le Secrétaire exécutif a exprimé l'espoir que les autorités du pays d'accueil continueraient à étudier les besoins et trouveraient les moyens d'améliorer les choses.

2. Conclusions

65. À la 9ème séance, le 18 novembre, le SBI a pris note des déclarations faites par le représentant du pays d'accueil et par le Secrétaire exécutif. Il a remercié le Gouvernement allemand de ses efforts pour offrir des locaux convenables au secrétariat de la Convention, et l'a prié, de même que le Secrétaire exécutif, de lui rendre compte à sa prochaine session des progrès accomplis dans ce domaine. Le SBI a invité le Gouvernement allemand à poursuivre ses efforts pour faciliter la délivrance de visas aux représentants, ainsi que l'octroi d'autorisation d'entrée et de résidence et de permis de travail aux membres de la famille des fonctionnaires du secrétariat.

D. Budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

1. Délibérations

66. À la 7ème séance, le 13 novembre, le SBI a rappelé qu'il avait exprimé l'intention d'engager le débat sur le budget-programme pour l'exercice 2002-2003 à la deuxième partie de sa treizième session (FCCC/SBI/2000/10, par. 58). Le Président a tenu des consultations informelles avec les représentants des Parties intéressées.

2. Conclusions

67. À la 9ème séance, le 18 novembre, le SBI a décidé d'examiner la question à sa quatorzième session, en vue de soumettre un projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 à l'approbation de la Conférence des Parties lors de sa septième session.

XII. QUESTIONS DIVERSES

(Point 14 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

68. À la 7ème séance, le 13 novembre, le Président a rappelé qu'à la 3ème séance, le 12 septembre, le SBI avait décidé d'examiner les questions relatives aux articles 7 et 8 du Protocole de Kyoto à la deuxième partie de sa treizième session, après que le SBSTA serait parvenu à des conclusions quant aux directives correspondantes, en vue de soumettre ces directives à la Conférence des Parties pour adoption à sa sixième session (FCCC/SBI/2000/10, par. 64).

2. Conclusions

69. À la 9ème séance, le 18 novembre, le SBI a décidé de renvoyer à la Conférence des Parties, pour examen et mise au point, le projet de directives concernant la préparation des informations requises au titre de l'article 7 du Protocole de Kyoto, le projet de directives concernant l'examen prévu à l'article 8 et les projets de décision correspondants figurant dans le document de séance FCCC/SBSTA/2000/CRP.17.

XIII. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION

(Point 15 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

70. À la 9ème séance, le 18 novembre, le SBI a examiné le projet de rapport sur les travaux de la deuxième partie de sa treizième session (FCCC/SBI/2000/CRP.11). À la même séance, sur la proposition du Président, il a autorisé le Rapporteur à parachever le rapport de la session avec le concours du secrétariat, sous la direction du Président.

XIV. CLÔTURE DE LA SESSION

71. À la dernière séance commune du SBI et du SBSTA, le 18 novembre, les présidents ont souligné que la treizième session des organes subsidiaires avait permis aux Parties de mieux se comprendre, de commencer à concilier leurs intérêts et de circonscrire les options. Les ministres et leurs représentants avaient cependant encore beaucoup à faire pour régler les questions en suspens.

Annexe I

**RAPPORT SUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL
COMMUN SUR LE RESPECT DES DISPOSITIONS PENDANT LA DEUXIÈME
PARTIE DE LA TREIZIÈME SESSION DES ORGANES SUBSIDIAIRES**

I. INTRODUCTION

1. Les séances du Groupe de travail commun sur le respect des dispositions ont été coprésidées par M. Harald Dovland (Norvège) et M. Tuiloma Neroni Slade (Samoa).
2. Les coprésidents ont ouvert la réunion le 14 novembre 2000. Ils ont rappelé que le Groupe de travail commun leur avait demandé d'étoffer le texte sur les procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions. Pour ce faire, ils avaient tenu compte des avis exprimés à la première partie de la treizième session et lors des consultations informelles tenues du 12 au 14 octobre 2000 à New Delhi (Inde). Le texte qu'ils avaient établi portait la cote FCCC/SB/2000/11.

**II. PROCÉDURES ET MÉCANISMES RELATIFS AU RESPECT
DES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE DE KYOTO**

1. Délibérations

3. Le Groupe de travail commun a tenu quatre séances, du 14 au 17 novembre. Des déclarations ont été faites par les représentants de 20 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre encore au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

2. Conclusions

4. Se fondant sur une proposition des coprésidents, le Groupe de travail commun a recommandé à la Conférence des Parties d'examiner, à sa sixième session, les projets de décision, le texte sur les procédures et mécanismes ainsi que le texte sur les dispositions finales figurant dans le document de séance FCCC/SB/2000/CRP.15/Rev.1.

III. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU GROUPE

5. Le Groupe de travail commun a examiné et adopté le rapport sur ses travaux, établi par les coprésidents.

Annexe II

**DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
ÉTAIT SAISI À LA DEUXIÈME PARTIE DE SA TREIZIÈME SESSION**

Documents établis pour la session

FCCC/CP/2000/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif. Additif
FCCC/CP/2000/1/Add.2	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif. Additif. Liste des documents dont sont saisis la Conférence des Parties et les organes subsidiaires
FCCC/CP/2000/3	Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence
FCCC/CP/2000/3/Add.1	Review of the implementation of commitments and of other provisions of the Convention. Report of the Global Environment Facility to the Conference. Addendum. Review by the GEF of its climate change enabling activities
FCCC/SBI/2000/6	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBI/2000/10	Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur les travaux de sa treizième session (première partie), Lyon, 11-15 septembre 2000
FCCC/SBI/2000/10/Add.1	Additif. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto). Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
FCCC/SBI/2000/10/Add.2	Additif. Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto. Propositions des coprésidents du Groupe de travail commun sur le respect des dispositions
FCCC/SBI/2000/10/Add.3	Additif. Renforcement des capacités dans les pays en développement (Parties non visées à l'annexe I). Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2000/10/Add.4	Additif. Renforcement des capacités dans les pays en transition sur le plan économique. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

- FCCC/SBI/2000/11 et Corr.1 National communications from Parties included in Annex I to the Convention: greenhouse gas inventory data from 1990 to 1998. Report on national greenhouse gas inventory data from Annex I Parties for 1990-1998
- FCCC/SBI/2000/14 National communications from Parties included in Annex I to the Convention: greenhouse gas inventory data from 1990 to 1998. Report on progress with the implementation of decision 6/CP.5
- FCCC/SBI/2000/15 National communications from Parties included in Annex I to the Convention. Second compilation and synthesis of initial national communications from Parties not included in Annex I to the Convention
- FCCC/SBI/2000/16 Rapport de la première réunion du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
- FCCC/SBI/2000/INF.8 Provision of financial and technical support. Information on the financial support provided by the Global Environment Facility to non-Annex I Parties for the preparation of their national communications
- FCCC/SBI/2000/INF.9 Report of the regional workshop of the Consultative Group of Experts on national communications from non-Annex I Parties of the African region
- FCCC/SBI/2000/INF.10 Report of the regional workshop of the Consultative Group of Experts on national communications from non-Annex I Parties of the Asian region
- FCCC/SBI/2000/INF.11 Administrative and financial matters. Interim financial performance 2000. Status report on receipt of contributions by Parties
- FCCC/SBI/2000/INF.13 National communications from Parties included in Annex I to the Convention: greenhouse gas inventory data from 1990 to 1998. Basic inventory data for Annex I Parties, 1990-1998
- FCCC/SBI/2000/INF.14 National communications from Parties included in Annex I to the Convention. Progress report on the in-depth reviews of second national communications
- FCCC/SBI/2000/L.5 Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Deuxième compilation-synthèse des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

FCCC/SBI/2000/CRP.11	Report on the session. Draft report of the Subsidiary Body for Implementation on the second part of its thirteenth session
FCCC/SBI/2000/CRP.12	National communications from Parties not included in Annexe I to the Convention. Provision of financial and technical support. Draft conclusions by the Chairman
FCCC/SBI/2000/CRP.13/Rev.1	National communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Report of the second meeting of the Consultative Group of Experts. Draft conclusions by the Chairman
FCCC/SBI/2000/CRP.14	National communications from Parties included in Annex I to the Convention. Greenhouse gas inventory data from 1990 to 1998. Draft conclusions by the Chairman
FCCC/SBI/2000/CRP.15	Financial mechanism. Report of the Global Environment Facility to the Conference of the Parties. Draft conclusions by the Chairman
FCCC/SBI/2000/CRP.16/Rev.1	Financial mechanism. Other matters. Draft conclusions by the Chairman of the Subsidiary Body for Implementation. Draft decision -/CP.6. Additional guidance to an operating entity of the financial mechanism
FCCC/SBSTA/2000/CRP.17	Methodological issues. Guidelines under Articles 5, 7 and 8 of the Kyoto Protocol. Draft conclusions of the Chairman of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice
FCCC/SB/2000/10	Mécanismes prévus aux articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto. Texte des présidents
FCCC/SB/2000/10/Add.1	Mécanismes prévus aux articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto. Texte établi par les présidents. Additif. Article 6 du Protocole de Kyoto
FCCC/SB/2000/10/Add.2	Mécanismes prévus aux articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto. Texte soumis par les présidents. Additif. Article 12 du Protocole de Kyoto
FCCC/SB/2000/10/Add.3	Mécanismes prévus aux articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto. Texte établi par les présidents. Additif. Article 17 du Protocole de Kyoto
FCCC/SB/2000/10/Add.4	Mécanismes prévus aux articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto. Texte des présidents. Additif. Registres
FCCC/SB/2000/11	Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto. Texte proposé par les coprésidents du Groupe de travail commun sur le respect des dispositions

FCCC/SB/2000/12	Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto). Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto. Note des présidents des organes subsidiaires
FCCC/SB/2000/CRP.15/Rev.1 et Rev.2	Procedures and mechanisms related to compliance under the Kyoto Protocol. Text proposed by the Co-Chairmen of the Joint Working Group on Compliance. Report of the Joint Working Group on Compliance on its work during the second part of the thirteenth sessions of the subsidiary bodies
FCCC/SB/2000/CRP.16	Capacity-building in developing countries (non-Annex I Parties). Draft conclusions by the chairmen
FCCC/SB/2000/CRP.17/Rev.1	Capacity-building in countries with economies in transition. Draft conclusions by the chairmen
FCCC/SB/2000/CRP.18	Implementation of Article 4.8 and 4.9 of the Convention (Decision 3/CP.3 and Articles 2.3 and 3.14 of the Kyoto Protocol). Matters relating to Article 3.14 of the Kyoto Protocol. Note by the chairmen of the subsidiary bodies. Draft conclusions by the chairmen
